
D'ALBESSARD.

(Voir la Généalogie de cette famille, page 15 de ce volume.)

C'est par erreur que, dans la titulature qui précède cette généalogie, nous avons mentionné comme *baronnies* les terres de Galapian et de Puymiclan, en Agenois.

La première, possédée depuis longtemps par la famille de Balguerie, appartenait en 1789 à messire Pierre de Balguerie, qui à cette époque assista à l'Assemblée de la Noblesse d'Agen, en qualité de seigneur de Galapian.

La terre et seigneurie de Puymiclan, possédée depuis le commencement du XVIII^e siècle par la famille de Vassal du Touron, appartenait, dès le 10 avril 1766, à messire François-Jacques d'Albessard, conseiller au Parlement de Bordeaux, et à messire N... de Castelnau de Jupoy, chevalier, seigneur baron de Brocas, qui l'affermèrent à cette date à Louis Martineau, négociant à Bordeaux, ferme que ces seigneurs renouvelèrent le 5 octobre 1774.

La terre et comté de Hautes-Vignes, ancienne possession de la maison de Fumel, passa probablement par acquisition, vers le milieu du XVIII^e siècle, dans la famille d'Albessard, qui en conserva le titre, non-seulement en vertu des usages alors établis, mais aussi, sans doute, parce que les nombreuses charges d'avocats généraux et de présidents au Parlement l'autorisaient suffisamment à cette conservation, comme nous l'avons remarqué à la page 518 du premier volume de cet ouvrage, en parlant des qualifications nobiliaires que durent adopter les principales maisons parlementaires de la Guienne.

Jean-Baptiste d'Albessard était comte de Hautes-Vignes.

Ce magistrat ne fut pas seulement un des avocats généraux les plus distingués de notre ancien Parlement de Guienne, il fut aussi, sous le rapport de l'esprit, un homme très-remarquable : aussi fut-il apprécié et recherché par beaucoup d'hommes de talent de son époque. Au nombre de ceux-ci, il faut compter Voltaire, qui en parle dans l'un de ses ouvrages.

Son mérite ne put le soustraire à l'échafaud, et fut probablement une des causes de sa condamnation.

L'autorité départementale et l'édilité bordelaise ont voulu que le portrait de ce magistrat distingué fût placé dans une des salles du nouveau Palais de Justice (*Salle deuxième du Tribunal civil*).